

(1)

(N° 2.)

Chambre des Représentants.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1900.

Tableau des projets de loi dont la Chambre est saisie.

I. — PROJETS DE LOI DONT LES RAPPORTS SONT FAITS.

1. MODIFICATIONS A LA LOI DU 25 VENTOSE AN XI SUR LE NOTARIAT.
Projet transmis par le Sénat, le 21 mars 1876 (n° 131). Rapport de M. Drubbel, du 5 juillet 1877 (n° 212) (1).
2. INTERDICTION AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES D'OUVRIR DES MAISONS DE JEUX DANS LEURS IMMEUBLES. Projet transmis par le Sénat le 12 mai 1892 (n° 181). Rapport de M. Begerem, du 14 mai 1892 (n° 197).
3. RÉPRESSION DU DUEL. Projet transmis par le Sénat, le 3 août 1893 (n° 276). Rapport de M. Van Cleemputte, du 6 avril 1894 (n° 122).
4. JEU DANS LES LIEUX PUBLICS ET EXPLOITATION DES JEUX DE HASARD.
Projet transmis par le Sénat, le 9 mars 1897 (n° 106). Rapport de M. Hoyois, du 1^{er} avril 1898 (n° 121).

II. — PROJETS DE LOI EN SECTION CENTRALE.

1. EXPLOITATION DES PARIS AUTRES QUE LES PARIS DE BOURSE. Projet transmis par le Sénat, le 11 décembre 1896 (n° 50) (2).
2. PARIS ET JEUX DE BOURSE. Projet transmis par le Sénat, le 16 décembre 1896, (n° 57) (5).

(1) Un amendement (n° 66, session de 1877-1878) a été renvoyé à la section centrale dans la séance du 7 février 1878.

(2) Section centrale : MM. De COCQ, WAROCQUÉ, VANDERHEYDE, VAN LIMBURG STIRUM, DE BORCHGRAVE, NERINCX.

(3) Section centrale : MM. DE COCQ, 't KINT DE ROODENBEKE, VANDERHEYDE, HEME-LEERS, HECQ, DE RAMAIX.

3. MODIFICATION DES ARTICLES 151, 187 ET 413 DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Projet transmis par le Sénat, le 23 février 1899 (n° 104) (1).

III. — PROJETS DE LOI RENVOYÉS A DES COMMISSIONS.

1. INTERPRÉTATION D'UN ARTICLE RÉGLEMENTAIRE SUR LA POLICE DES CONSTRUCTIONS. Projet amendé et transmis par le Sénat, le 2 mars 1855 (n° 144) (2).
2. MODIFICATIONS A L'ARTICLE 267 DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Projet transmis par le Sénat, le 23 avril 1895 (n° 166) (3).

IV — PROJETS DE LOI RENVOYÉS AUX SECTIONS.

1. ABROGATION DE L'ARTICLE 18 DU CODE PÉNAL. Projet transmis par le Sénat, le 1^{er} mai 1900 (n° 170).
2. INTRODUCTION D'UN ARTICLE ADDITIONNEL A LA LOI DU 10 JANVIER 1824 CONCERNANT LES EMPHYTÉOSES. Projet transmis par le Sénat, le 1^{er} mai 1900 (n° 171).

(1) Section centrale : MM. LOSLEYER, LIGY, DE COCQ, HOYOIS, LEFEBVRE, RONSE.

(2) Commission spéciale : MM. THIÉFRY, LANDELOOS, COPPIETERS T' WALLANT, ROUSSELLE, FAIGNART, DE LIÈGE, DE RENESSE.

(3) Commission spéciale : MM. BILAUT, DESTAËRE, DE TROOZ, ULLENS, DE SADELEER.

